



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

CP-02(03)

Reprise de la mission et des activités

Juill. 2026



Planification de la continuité d'activité

Contingency Planning

CP-02(03) — Reprise de la mission et des activités (--M)

Énoncés :

Planifier la reprise des [Sélection (un choix) : toutes; essentielles] fonctions liées à la mission et aux activités essentielles dans un délai de [Affectation : délais définis par l'organisation] suivant l'activation du plan d'urgence.

Responsable : Aucun

Discussion :

Les organisations peuvent opter pour des activités de planification d'urgence pour la reprise des fonctions liées à la mission et aux activités dans le cadre de la planification de la continuité des activités ou d'analyses de reprise de la mission et des activités. Les organisations accordent la priorité à la reprise des fonctions liées à la mission et aux activités. Le délai de reprise des fonctions liées à la mission et aux activités peut dépendre de la gravité et de la portée des perturbations aux systèmes et à l'infrastructure d'appui. Des précautions doivent être prises en évaluant de possibles modifications aux renseignements personnels se trouvant dans un système compromis.